



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept le trente et un juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme PROTTEAU Joëlle, M. RAUX Samuel, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, Mme MICHEAU Séverine, M. GUILBAUT Bernard, M. XAVIER François, M. DUBOIS Victorien et Mme BEAUFORT Magalie

Absents : M. HERRIBERRY Dimitri, M. JAMONNEAU Claude, Mme BUTET Laetitia et M. GOURBEAU Benjamin

Pouvoir : M. HERRIBERRY Dimitri a donné pouvoir à M. RAUX Samuel
M. JAMONNEAU Claude a donné pouvoir à Mme BREMENT-MARQUIS Monique
Mme BUTET Laetitia a donné pouvoir à Mme BEAUFORT Magalie
M. GOURBEAU Benjamin a donné pouvoir à M. XAVIER François

Secrétaire : M. XAVIER François

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2017 :

Mme PILLOT Marguerite fait constater que dans le paragraphe suivant : « M. le Maire nous fait part qu'une proposition de rachat pour l'inventaire de la supérette a été faite mais selon le mandataire judiciaire cette estimation n'est pas justifiée. Le commissaire-priseur doit prendre contact avec nos services. »

Le mot « suffisante » serait plus approprié que le mot « justifiée ».

Vote : 15 POUR

DELIBERATIONS

→ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION

Monsieur le Maire présente les offres de Restoria, Api et Convivio.

Lors de la réunion de groupement de commandes, le cabinet FCS Restauration avait établi une grille d'analyse technique et financière afin de faire une synthèse des trois propositions.

2 lots sont présents dans ce marché :

Lot n°1 : Fabrication de repas sur la cuisine centrale du restaurant scolaire en liaison chaude, et le portage de repas à domicile en liaison froide

Lot n°2 : Fabrication de repas sur l'EHPAD en liaison chaude et leur distribution

		Lot 1			
		Prix unitaire Hors taxe			
		Repas Maternelle	Repas primaire	Repas adultes	Portage à domicile
Candidat 1	RESTORIA	3,23 €	3,35 €	4,01 €	5,07 €
Candidat 2	API	3,06 €	3,34 €	3,79 €	4,18 €
Candidat 3	CONVIVIO	3,60 €	3,70 €	4,30 €	4,95 €

Lot 1	Prix annuel	
	Montant du marché	Note Prix
RESTORIA	88 652 €	36,76
API	81 482 €	40,00
CONVIVIO	93 674 €	34,79

Lot 2													
Prix unitaire Hors taxe													
		Petit déjeuner	Déjeuner	Goûter	Dîner	Repas à structure modifiée (déjeuner)	Repas à structure modifiée (dîner)	Ajout par jour pour HP	Pension régulière personnes âgées(aléatoire)	Repas du personnel	Repas des invités	Repas améliorés	Repas festifs des Familles
Candidat 1	RESTORIA	0,55 €	3,51 €	0,36 €	3,16 €	3,51 €	3,16 €	0,13 €	3,51 €	3,51 €	3,51 €	4,40 €	4,40 €
Candidat 2	API	0,55 €	3,70 €	0,33 €	3,58 €	3,78 €	3,65 €	0,15 €	0,16 €	3,78 €	3,78 €	4,61 €	6,06 €
Candidat 3	CONVIVIO	0,70 €	3,70 €	0,35 €	3,40 €	3,70 €	3,40 €	0,30 €	8,15 €	3,85 €	4,25 €	6,50 €	8,05 €

Lot 2	Prix annuel	
	Montant du marché	Note Prix
RESTORIA	147 381 €	40,00
API	158 798 €	37,12
CONVIVIO	161 464 €	36,51

Le montant total du marché s'élève à **236 033,00 €** et est attribué à **Restoria**.

VOTE : 15 voix pour

- Accepte de signer le marché avec la société Restoria
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

→ REVISION DES LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2017

Monsieur le Maire précise que depuis avril 2011 aucune augmentation n'a été faite.

Le conseil municipal décide d'appliquer les révisions suivantes, au vu de l'indice de référence publié par l'INSEE (soit 126,19) :

Adresse	LOYERS ACTUELS	Modifications loyers au 1 ^{er} juillet 2017
9 rue de la Vallée	486,64	510,42
16 grand'rue	162,32	170,25

VOTE : voix 15 pour

- Donne un avis favorable pour cette augmentation à compter du 1^{er} juillet 2017.

→ DEMANDE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A la demande de GAUTELIER Brandon pour effectuer son contrat d'apprentissage au sein de la mairie, Monsieur le Maire explique que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé. A ce titre, l'apprenti bénéficie des mêmes conditions et de protection sociale que les salariés du secteur privé. Le contrat est conclu à durée déterminée de 1 à 3 ans.

La période de CFA peut prendre plusieurs formes ; 1 semaine sur 2 ou 2 sur 3, mais l'apprenti doit effectuer 400 heures par an.

La rémunération est variable selon l'âge du jeune, l'ancienneté du contrat et le niveau préparé. 25 % la 1^{ère} année et 49 % la 2^{ème} année.

Une convention d'engagement est signée avec le jeune, l'école de formation et le maître d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver la convention de partenariat,
- de prévoir les crédits nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : voix 14 pour et 1 abstention

- Donne un avis favorable pour le recrutement de GAUTELIER Brandon en contrat d'apprentissage à compter du 4 septembre 2017

→ DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un programme national « ville, vie, vacances », offre aux collectivités territoriales la possibilité de mettre en place un dispositif intitulé « argent de poche ».

Ce projet vise à permettre à des jeunes mineurs âgées de 16 à 17 ans de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 20 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de la sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine,
- de prévoir les crédits nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : voix 15 pour

- Donne un avis favorable pour mettre en place ce dispositif pour 33 demi-journées pour cette année 2017 et prévoir 495 € de crédits.

→ REDEVANCE MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir le montant de la redevance annuelle pour l'année 2017. Pour mémoire, redevance 2015 : 110 967 €, redevance 2016 : 111 410 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance. Aussi, le montant de la redevance annuelle 2017 s'élèvera à 111 410 €, payable trimestriellement soit 27 852,50 € par trimestre.

VOTE : voix 15 pour

- Accepte le montant de la redevance à 111 410 €.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

M. XAVIER François informe que l'entretien des ponts est fait, l'empierrement des chemins est en cours et reste à faire l'enrobé à froid sur la voirie. S'en suivra la pause des panneaux de signalisation défectueux.

Il annonce également que la pata sera réalisé en septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire informe que la commission d'accessibilité et de sécurité a donné un avis favorable au dossier de restructuration de la salle du Mille Club.
- 2) Monsieur le Maire annonce que les travaux Route des 4 Vents sont prévus en septembre.
- 3) Le CAP79 passera le dossier de demande de subvention de la restructuration du Mille Club en commission prévue le 2 octobre.
- 4) Monsieur ROY Gilles demande un panneau d'accès interdit sur la voie sans issue qui mène au Four car de nombreux véhicules empruntent ce passage pour faire une halte gênante pour les riverains.
- 5) Le SDIS propose la réalisation d'une étude de Défense Extérieure contre l'Incendie sur notre commune. Cette étude a pour objectif de connaître l'existant de la défense incendie, les carences constatées et les évolutions prévisibles des risques à venir, afin que nous puissions planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense incendie. Cette étude se déroule sur 6 jours et la participation s'élève à 5 100€. Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord pour faire cette étude qui sera budgétée en 2018.
- 6) Concernant le projet de la Maison de Santé, l'ARS nous demande de compléter le dossier déposé, avant l'examen de sélection qui aura lieu en octobre. Il est recommandé
 - d'approfondir l'analyse de soin, le diagnostic ainsi que la zone d'attractivité du projet,
 - revoir l'engagement des médecins dans la mise en place du Système d'Information alors que cet outil revêt un caractère essentiel dans le travail pluri-professionnel,
 - de revoir le montage immobilier à La Peyratte; il semblerait qu'une gestion mixte privé/public soit défavorable; 2 hypothèses possibles:
 - soit racheter symboliquement le cabinet médical,
 - soit créer une Maison de Santé sur un autre lieu. le CM pencherait pour cette 2ème hypothèse.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 28 AOUT 2017

FIN DE SEANCE A 22H30